

**Réunion des Hautes Parties contractantes  
à la Convention sur l'interdiction ou  
la limitation de l'emploi de certaines armes  
classiques qui peuvent être considérées comme  
produisant des effets traumatiques excessifs  
ou comme frappant sans discrimination**

10 février 2011  
Français  
Original: anglais

---

Session de 2010  
Genève, 25 et 26 novembre 2010  
Point 13 de l'ordre du jour  
Examen et adoption du document final

**Rapport final**

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–9	3
II. Organisation de la Réunion des Hautes Parties contractantes.....	10–16	4
III. Travaux de la Réunion des Hautes Parties contractantes .....	17–27	5
IV. Conclusions et recommandations.....	28–41	6
<b>Annexes</b>		
I. Ordre du jour de la Réunion des Hautes Parties contractantes de 2010.....		9
II. Programme de travail de la Réunion des Hautes Parties contractantes de 2010 .....		10
III. Ordre du jour provisoire de la quatrième Conférence d'examen de 2011.....		11
IV. Coûts estimatifs de la quatrième Conférence d'examen de 2011.....		12
V. Coûts estimatifs des trois sessions de 2011 du Groupe d'experts gouvernementaux.....		14
VI. État de la Convention et des Protocoles y annexés .....		17
VII. Liste des documents .....		21

## I. Introduction

1. La troisième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui s'était tenue à Genève du 7 au 17 novembre 2006, avait adopté un Plan d'action visant à promouvoir l'universalité de la Convention, tel qu'il figurait dans l'annexe III de sa Déclaration finale (Document final, CCW/CONF.III/11, Part. II) et décidé, conformément à l'alinéa *iv* du paragraphe 10 de sa décision portant sur le Plan d'action, «d'examiner cette question aux réunions des États parties».

2. La troisième Conférence d'examen avait en outre décidé, comme indiqué dans la décision 4 de sa Déclaration finale, de recommander notamment que «le Président de la troisième Conférence d'examen, au nom des Hautes Parties contractantes, exerce [son] influence en vue de la réalisation de l'objectif d'universalité de la Convention et des Protocoles y annexés».

3. La troisième Conférence d'examen avait en outre décidé, comme indiqué dans la décision 5 de sa Déclaration finale, «d'établir un programme de parrainage dans le cadre de la Convention, tel qu'il figure à l'annexe IV de la Déclaration finale» et avait aussi décidé que, conformément à l'alinéa *v* du paragraphe 5 de sa décision, le Comité directeur du programme ferait «chaque année rapport sur ses activités, y compris sur les bénéficiaires du programme, aux États parties».

4. La troisième Conférence d'examen avait en outre décidé, comme indiqué dans la décision 3 de sa Déclaration finale, «d'établir un mécanisme de contrôle du respect des dispositions applicable à la Convention et aux Protocoles y annexés». Conformément à ladite décision, la Réunion de 2007 des Hautes Parties contractantes à la Convention tenue du 7 au 13 novembre 2007 avait décidé d'inscrire la question de l'état de l'application et du respect de la Convention et de ses Protocoles à son ordre du jour, tel qu'il est reproduit dans son rapport final (CCW/MSP/2007/5).

5. La Réunion de 2009 des Hautes Parties contractantes, tenue les 12 et 13 novembre 2009 à Genève, avait décidé, ainsi qu'indiqué dans son rapport final (CCW/MSP/2009/5), ce qui suit:

«Le Groupe d'experts gouvernementaux continuera à négocier, en s'appuyant sur le texte de synthèse de son président, daté du 26 août 2009<sup>1</sup>, et en tenant compte de l'annexe I<sup>2</sup> du document CCW/GGE/2009-II/2 et de toute autre proposition passée, présente ou future émanant des délégations, pour traiter d'urgence la question de l'impact humanitaire des armes à sous-munitions tout en assurant un équilibre entre les considérations militaires et les considérations humanitaires.

Le Groupe conclura ses négociations aussi rapidement que possible et fera rapport à ce sujet à la prochaine Réunion des Hautes Parties contractantes.

Les travaux du Groupe seront appuyés par des experts des questions à aborder dans le cadre des négociations.

Le Groupe se réunira du 12 au 16 avril 2010 et du 30 août au 3 septembre 2010.».

<sup>1</sup> Document CCW/MSP/2009/WP.1, intitulé «Projet de protocole sur les armes à sous-munitions».

<sup>2</sup> Intitulée «Armes à sous-munitions».

6. La Réunion des Hautes Parties contractantes de 2009 avait aussi décidé que la question des mines autres que les mines antipersonnel (MAMAP) continuerait à être examinée sous la responsabilité générale du Président désigné.
7. La Réunion des Hautes Parties contractantes de 2009 avait aussi décidé d'établir une unité d'appui à l'application de la Convention.
8. La Réunion des Hautes Parties contractantes de 2009 avait également décidé de tenir sa réunion suivante les 25 et 26 novembre 2010 à Genève et en avait approuvé l'ordre du jour provisoire, tel qu'il figure dans l'annexe III de son rapport final.
9. La Réunion des Hautes Parties contractantes de 2009 avait en outre désigné l'Ambassadeur de Bulgarie, M. Gancho Ganev, comme Président de la Réunion qui se tiendrait en 2010 et a nommé le Ministre Jesus S. Domingo, des Philippines, comme Président du Groupe d'experts gouvernementaux.

## **II. Organisation de la Réunion des Hautes Parties contractantes**

10. La Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention s'est tenue à Genève les 25 et 26 novembre 2010.
11. Les Hautes Parties contractantes à la Convention ci-après ont participé aux travaux de la Réunion: Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malte, Maroc, Mexique, Mongolie, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine et Venezuela (République bolivarienne du).
12. Les États signataires ci-après de la Convention ont aussi participé aux travaux de la Réunion: Égypte et Viet Nam.
13. Les États ci-après, qui ne sont pas parties à la Convention, ont participé aux travaux de la Réunion en qualité d'observateurs: Algérie, Angola, Arménie, Azerbaïdjan, Bahreïn, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Haïti, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Liban, Malaisie, Singapour et Thaïlande.
14. Des représentants de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), du Service de la lutte antimines de l'ONU et du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU ont pris part aux travaux de la Réunion.
15. Les représentants des organisations internationales ci-après ont aussi participé aux travaux de la Réunion: Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG), Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et Union européenne.
16. Se sont joints à eux des représentants des organisations non gouvernementales suivantes: Coalition contre les armes à sous-munitions, Handicap International, Human Rights Watch, Landmine Action (Royaume-Uni) et Landmine and Cluster Munition Monitor.

### III. Travaux de la Réunion des Hautes Parties contractantes

17. La Réunion des Hautes Parties contractantes a été ouverte le 25 novembre 2010 par le Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement et Directeur du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, M. Jarmo Sareva.

18. La Réunion des Hautes Parties contractantes a tenu des séances plénières et des consultations informelles. À la 1<sup>re</sup> séance plénière, le 25 novembre 2010, la Réunion a confirmé par acclamation la désignation de l'Ambassadeur de Bulgarie, M. Gancho Ganey, comme Président de la Réunion.

19. À la même séance plénière, la Réunion des Hautes Parties contractantes a adopté son ordre du jour, tel qu'il figure dans le document publié sous la cote CCW/MSP/2010/1, et son programme de travail, tel qu'il figure dans le document publié sous la cote CCW/MSP/2010/2, et a reconduit le règlement intérieur qui avait été adopté et appliqué par la troisième Conférence d'examen (CCW/CONF.III/11, Part III).

20. Toujours à la même séance plénière, la Réunion des Hautes Parties contractantes a confirmé la nomination de M. Bantan Nugroho, chef de l'Unité d'appui à la l'application de la Convention, qui fait partie du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement, au poste de Secrétaire général de la Réunion.

21. À la même séance plénière, la Réunion des Hautes Parties contractantes a reçu de M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, un message dont lecture a été donnée par le Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement et Directeur du Service de Genève du Bureau des affaires de désarmement, M. Jarmo Sareva.

22. Les États ci-après ont participé à l'échange de vues général: Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique (au nom de l'Union européenne), Brésil, Canada, Chili, Chine, Croatie, Cuba, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Japon, Lituanie, Maroc, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, République de Corée, République démocratique populaire lao, Saint-Siège, Suisse, Turquie, Ukraine et Viet Nam. Le représentant du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU (au nom de l'Équipe de lutte antimines de l'ONU), Coalition contre les armes à sous-munitions et Human Rights Watch y ont également participé. Les déclarations faites lors de l'échange de vues général sont résumées dans les comptes rendus analytiques de la Réunion, qui seront publiés ultérieurement.

23. À la même séance plénière, le Président du Groupe d'experts gouvernementaux des Hautes Parties contractantes à la Convention, le Ministre Jesus S. Domingo (Philippines), a présenté un rapport sur les travaux du Groupe à la Réunion des Hautes Parties contractantes, pour examen.

24. À la 3<sup>e</sup> séance plénière, le 26 novembre 2010, le Président a rendu compte de l'application du Plan d'action visant à promouvoir l'universalité de la Convention. La Réunion a souhaité la bienvenue aux États parties qui avaient adhéré récemment à la Convention: Antigua-et-Barbuda, le Qatar et la République dominicaine.

25. À la même séance plénière, la Réunion des Hautes Parties contractantes a examiné un rapport sur le Programme de parrainage au titre de la Convention établi par le Coordonnateur du Comité directeur du Programme de parrainage, M. Pieter van Donkersgoed (Pays-Bas).

26. Conformément à la décision de la troisième Conférence d'examen relative à un mécanisme de contrôle du respect des dispositions applicable à la Convention et aux Protocoles y annexés, ainsi qu'aux décisions pertinentes de la Réunion des Hautes Parties

contractantes de 2007, la Réunion était saisie des rapports nationaux annuels des États suivants: Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bélarus, Canada, Chine, Croatie, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, Géorgie, Inde, Irlande, Italie, Japon, Lituanie, Mexique, Monténégro, Pologne, République tchèque, Roumanie, Sénégal, Suède, Suisse, Turquie et Ukraine. Ces rapports portent notamment sur les questions suivantes:

- a) Diffusion, à l'intention de leurs forces armées et de la population civile, d'informations sur la Convention et les Protocoles y annexés;
- b) Mesures prises pour satisfaire aux exigences techniques pertinentes de la Convention et des Protocoles y annexés et toutes autres informations utiles à cet égard;
- c) Textes législatifs ayant un rapport avec la Convention et les Protocoles y annexés;
- d) Mesures prises dans le domaine de la coopération et de l'assistance techniques; et
- e) Autres questions pertinentes.

27. Durant la Réunion, les Hautes Parties contractantes ont examiné les documents CCW/MSP/2010/1 à CCW/MSP/2010/4 et CCW/MSP/2010/WP.1 énumérés dans l'annexe VII. Les documents officiels de la Réunion des Hautes Parties contractantes peuvent être consultés dans toutes les langues officielles à partir du Système de diffusion électronique de l'ONU (<http://documents.un.org>) ainsi que sur le site Web officiel de la Convention, qui fait partie de celui de l'Office des Nations Unies à Genève (<http://www.unog.ch/ccw>).

#### **IV. Conclusions et recommandations**

28. La Réunion des Hautes Parties contractantes a pris note du rapport sur l'application du Plan d'action visant à promouvoir l'universalité de la Convention et des Protocoles et a souligné combien il était important d'assurer l'adhésion universelle à la Convention, à son article premier modifié et à ses Protocoles et le respect de leurs dispositions. Elle s'est en particulier déclarée satisfaite des mesures prises pour appliquer le Plan d'action. Elle a instamment demandé à tous les États qui ne l'avaient pas encore fait de devenir parties dans les plus brefs délais à la Convention, à son article premier modifié et à ses Protocoles, conformément à l'article 4 de la Convention, et de respecter et faire respecter les dispositions de ces Protocoles.

29. La Réunion a aussi recommandé au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Dépositaire de la Convention et des Protocoles y annexés, et à son président, agissant au nom des Hautes Parties contractantes, d'exercer leur influence en vue de la réalisation de l'objectif d'universalité de ces instruments. À cet effet, la Réunion a demandé à son président de faire rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies, lors de sa soixante-sixième session, sur ce qu'il aurait entrepris et obtenu.

30. La Réunion des Hautes Parties contractantes a pris note du rapport sur les travaux du Programme de parrainage et a reconnu l'intérêt et l'importance de ce programme établi dans le cadre de la Convention pour renforcer la mise en œuvre de cet instrument et des Protocoles y annexés; promouvoir le respect universel des règles et principes qui y sont consacrés; appuyer leur universalisation; intensifier la coopération et l'échange d'informations entre les Hautes Parties contractantes; et assurer une plus large représentation géographique aux réunions tenues au titre de la Convention. Elle a appelé les États en mesure de le faire à contribuer au Programme de parrainage.

31. La Réunion des Hautes Parties contractantes a une nouvelle fois souligné combien il est important que toutes les Hautes Parties contractantes se conforment aux dispositions de la Convention et des Protocoles y annexés, aient la ferme intention d'appliquer pleinement ces dispositions et aient la volonté résolue de se consulter et de coopérer entre elles en vue de faciliter l'exécution intégrale des obligations énoncées dans la Convention et les Protocoles y annexés auxquels elles sont parties, et de promouvoir ainsi le respect des dispositions de ces instruments.

32. La Réunion s'est dite en particulier satisfaite des mesures prises pour appliquer les décisions pertinentes sur le contrôle du respect des dispositions, notamment la création et la tenue à jour par le secrétariat de la base de données sur le contrôle du respect des dispositions et du fichier d'experts. Elle a encouragé les Hautes Parties contractantes à soumettre chaque année des rapports nationaux sur le respect des dispositions. À cet égard, il a été rappelé que la date limite pour la soumission des rapports nationaux avait été fixée par la Réunion des Hautes Parties contractantes de 2007 au 1<sup>er</sup> octobre de chaque année civile.

33. La Réunion des Hautes Parties contractantes a décidé que la question des mines autres que les mines antipersonnel (MAMAP) continuerait à être examinée sous la responsabilité générale du Président désigné.

34. La Réunion a pris note du rapport du Président du Groupe d'experts gouvernementaux sur les travaux du Groupe.

35. La Réunion des Hautes Parties contractantes a aussi décidé ce qui suit:

Le Groupe d'experts gouvernementaux se réunira du 21 au 25 février, du 28 mars au 1<sup>er</sup> avril et du 22 au 26 août 2011.

Le Groupe d'experts gouvernementaux mènera des travaux préparatoires en vue de la quatrième Conférence d'examen sous la responsabilité générale du Président désigné.

Le Groupe d'experts gouvernementaux continuera de négocier, en s'appuyant sur le document soumis par le Président<sup>3</sup> portant sur un projet de protocole relatif aux armes à sous-munitions et en tenant compte d'autres propositions antérieures, présentes et futures émanant des délégations visant à formuler une recommandation pour examen par la quatrième Conférence d'examen, pour traiter d'urgence la question de l'impact humanitaire des armes à sous-munitions tout en assurant un équilibre entre les considérations militaires et les considérations humanitaires. Les travaux du Groupe seront appuyés par des experts des questions sur lesquelles portent les négociations.

Le Groupe d'experts gouvernementaux fera rapport à la quatrième Conférence d'examen.

36. Conformément à la décision de la Réunion des Hautes Parties contractantes de 2009, telle qu'elle figure au paragraphe 38 de son rapport final (CCW/MSP/2009/5) – «la quatrième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention se tiendra en 2011» –, la Réunion a décidé de convoquer cette quatrième Conférence du 14 au 25 novembre 2011 à Genève et en a adopté l'ordre du jour provisoire, tel qu'il figure dans le document publié sous la cote CCW/GGE/2010-II/INF.1.

---

<sup>3</sup> Document: CCW/GGE/2010-II/WP.2.

37. La Réunion des Hautes Parties contractantes a examiné la question des dates et de la durée de la cinquième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V annexé à la Convention et a décidé que celle-ci se tiendrait les 9 et 10 novembre 2011 à Genève.
38. La Réunion des Hautes Parties contractantes a examiné la question des dates et de la durée de la treizième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié et a décidé que celle-ci se tiendrait le 11 novembre 2011 à Genève.
39. La Réunion des Hautes Parties contractantes a décidé de désigner l'Ambassadeur de Bulgarie, M. Gancho Ganev, comme Président de la quatrième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention qui se tiendra en 2011, et a nommé M. Jesus S. Domingo, Ministre des Philippines, comme Président du Groupe d'experts gouvernementaux.
40. À sa dernière séance plénière, le 26 novembre 2010, la Réunion des Hautes Parties contractantes a adopté les coûts estimatifs de la quatrième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention et des sessions du Groupe d'experts gouvernementaux qui se tiendront en 2011, tels qu'ils sont présentés dans les documents CCW/MSP/2010/CRP.1 et CCW/MSP/2010/CRP.2.
41. À la même séance plénière, la Réunion des Hautes Parties contractantes a adopté son projet de rapport final publié sous la cote CCW/MSP/2010/CRP.3, avec des modifications apportées oralement. Le rapport final est publié sous la cote CCW/MSP/2010/5.

## Annexes

### Annexe I

#### **Ordre du jour de la Réunion des Hautes Parties contractantes de 2010**

(Tel qu'il a été adopté à la 1<sup>re</sup> séance plénière, le 25 novembre 2010)

1. Ouverture de la Réunion.
2. Confirmation de la désignation du Président de la Réunion.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Reconduction du Règlement intérieur.
5. Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Réunion.
6. Organisation des travaux, y compris ceux de tous organes subsidiaires de la Réunion. Élection d'autres membres du Bureau de la Réunion.
7. Échange de vues général.
8. Plan d'action visant à promouvoir l'universalité de la Convention, y compris l'application du Programme de parrainage au titre de la Convention.
9. État de l'application et du respect des dispositions de la Convention et de ses Protocoles.
10. Examen du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux.
11. Mines autres que les mines antipersonnel.
12. Préparatifs de la quatrième Conférence d'examen.
13. Examen et adoption du document final.
14. Questions diverses.

## Annexe II

### Programme de travail de la Réunion des Hautes Parties contractantes de 2010

(Tel qu'il a été adopté à la 1<sup>re</sup> séance plénière, le 25 novembre 2010)

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Programme</i>
Jeudi 25 novembre 2010	10 h 00-13 h 00	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouverture de la Réunion</li> <li>• Échange de vues général</li> <li>• Rapport du Groupe d'experts gouvernementaux</li> </ul>
	15 h 00-18 h 00	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport du Groupe d'experts gouvernementaux (<i>suite</i>)</li> <li>• État de l'application et du respect des dispositions de la Convention et de ses Protocoles</li> </ul>
Vendredi 26 novembre 2010	10 h 00-13 h 00	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan d'action visant à promouvoir l'universalité de la Convention, y compris l'application du Programme de parrainage au titre de la Convention</li> <li>• Mines autres que les mines antipersonnel</li> <li>• Préparatifs de la quatrième Conférence d'examen</li> </ul>
	15 h 00-18 h 00	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résumé des travaux</li> <li>• Examen et adoption du document final et clôture de la Réunion</li> </ul>

## Annexe III

### **Ordre du jour provisoire de la quatrième Conférence d'examen de 2011**

(Tel qu'il a été recommandé à la dernière séance plénière, le 26 novembre 2010)

1. Ouverture de la quatrième Conférence d'examen.
2. Confirmation de la désignation du Président.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du Règlement intérieur.
5. Confirmation de la nomination du Secrétaire général de la Conférence.
6. Organisation des travaux, y compris ceux des organes subsidiaires de la Conférence.
7. Élection des vice-présidents de la Conférence d'examen, ainsi que des présidents et vice-présidents des grandes commissions, du Comité de rédaction et de la Commission de vérification des pouvoirs.
8. Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs.
9. Présentation du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux<sup>4</sup>.
10. Échange de vues général.
11. Examen de la portée et du fonctionnement de la Convention et des Protocoles y annexés.
12. Examen de toute proposition concernant la Convention et les Protocoles existants.
13. Examen de propositions concernant des protocoles additionnels à la Convention.
14. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
15. Rapports des grandes commissions.
16. Rapport du Comité de rédaction.
17. Questions diverses.
18. Examen et adoption des documents finals.

---

<sup>4</sup> Faisant fonction de Comité préparatoire.

## Annexe IV

### Coûts estimatifs de la quatrième Conférence d'examen de 2011

(Tels qu'ils ont été adoptés à la dernière séance plénière, le 26 novembre 2010)

1. La Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, tenue à Genève les 25 et 26 novembre 2010, a décidé de convoquer la quatrième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention du 14 au 25 novembre 2011.
2. Le présent document, qui est soumis en application de la décision susmentionnée des Hautes Parties contractantes, indique les coûts estimatifs de la quatrième Conférence d'examen, qui s'élèvent à **967 300** dollars des États-Unis. On trouvera dans le tableau ci-joint une ventilation de ces coûts.
3. Il y a lieu de noter que les montants estimatifs ont été établis compte tenu de l'expérience passée et du volume de travail escompté. Les coûts effectifs seront calculés après la clôture de la quatrième Conférence d'examen et l'achèvement des travaux y relatifs, lorsque toutes les dépenses auront été portées en compte. Tous ajustements des contributions dues par les participants partageant les coûts seront alors opérés en conséquence.
4. Quant aux dispositions financières, suivant la pratique qui a été établie précédemment pour des conférences portant sur des instruments multilatéraux relatifs au désarmement et pour les réunions connexes et qui a été entérinée par les règlements intérieurs de ces conférences et réunions, les coûts sont couverts par les États parties qui y participent, selon le barème des quotes-parts de l'ONU, ajusté au prorata du nombre desdits États. Les États qui ne sont pas parties aux instruments considérés et qui acceptent l'invitation à prendre part auxdites conférences et réunions participent aux coûts à hauteur du taux établi à leur égard par le barème des quotes-parts de l'ONU.
5. Des avis de recouvrement seront établis sur la base du montant total des coûts estimatifs et de la formule de partage des coûts énoncés ci-dessus, sous réserve que les États parties approuvent ces coûts et cette formule. Comme les activités considérées ne doivent pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU, il incombe aux États parties de payer leur part du montant estimatif dès réception des avis de recouvrement.

**Quatrième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur certaines armes classiques**

Genève, 14-25 novembre 2011

(Montants en dollars des États-Unis\*)

<i>Services de conférence</i>	<i>Service des séances</i>	<i>Documentation à établir avant la session</i>	<i>Documentation à établir au cours de la session</i>	<i>Comptes rendus analytiques</i>	<i>Documentation à établir après la session</i>	<i>Services d'appui</i>	<i>Divers</i>	<i>Total</i>
Interprétation et service des séances	219 500							219 500
Traduction de la documentation		68 900	79 300	470 400	68 900			687 500
Services d'appui						11 900		11 900
Divers							34 800	34 800
<b>Total</b>	<b>219 500</b>	<b>68 900</b>	<b>79 300</b>	<b>470 400</b>	<b>68 900</b>	<b>11 900</b>	<b>34 800</b>	<b>953 700</b>

\* Au taux de USD 1 = CHF 0,984.

A. Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	953 700
B. Total des coûts autres que ceux des services de conférence*	
1) <i>Frais de voyage</i>	10 000
2) <i>Matériel et fournitures</i>	2 000
<b>Total partiel</b>	<b>12 000</b>
<i>Dépenses d'appui au programme (13 % de B)</i>	1 600
<b>Total partiel B</b>	<b>13 600</b>
<b>Total général (arrondi) A + B</b>	<b>967 300</b>

## Annexe V

### Coûts estimatifs des trois sessions de 2011 du Groupe d'experts gouvernementaux

(Tels qu'ils ont été adoptés à la dernière séance plénière, le 26 novembre 2010)

1. La Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, tenue à Genève les 25 et 26 novembre 2010, a décidé que le Groupe d'experts gouvernementaux devrait poursuivre ses travaux en 2011 et tiendrait trois sessions: la première du 21 au 25 février 2011, la deuxième du 28 mars au 1<sup>er</sup> avril 2011 et la troisième du 22 au 26 août 2011.
2. Le présent document, qui est soumis en application de la décision susmentionnée, indique les coûts estimatifs desdites sessions.
3. Les coûts des sessions sont estimés à **676 800** dollars des États-Unis. On trouvera dans les tableaux ci-joints une ventilation de ces coûts.
4. Il y a lieu de noter que les montants estimatifs ont été établis compte tenu de l'expérience passée et du volume de travail escompté. Les coûts effectifs seront calculés après la clôture des sessions et l'achèvement des travaux y relatifs, lorsque toutes les dépenses auront été portées en compte. Tous ajustements des contributions dues par les participants partageant les coûts seront alors opérés en conséquence.
5. Quant aux dispositions financières, suivant la pratique établie précédemment pour des conférences portant sur des instruments multilatéraux relatifs au désarmement et entérinée par les règlements intérieurs de ces conférences, les coûts de telles conférences, y compris celles qui servent de réunions préparatoires, sont couverts par les États parties qui participent aux conférences, selon le barème des quotes-parts de l'ONU, ajusté au prorata du nombre desdits États. Les États qui ne sont pas parties aux instruments considérés et qui acceptent l'invitation à prendre part auxdites conférences participent aux coûts à hauteur du taux établi à leur égard par le barème des quotes-parts de l'ONU.
6. Des avis de recouvrement seront établis sur la base du montant total des coûts estimatifs et de la formule de partage des coûts énoncés ci-dessus, sous réserve que les États parties approuvent ces coûts et cette formule. Comme les activités considérées ne doivent pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU, il incombe aux États parties de payer leur part du montant estimatif dès réception des avis de recouvrement.

**Première session de 2011 du Groupe d'experts gouvernementaux des Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques**

Genève, 21-25 février 2011

(Montants en dollars des États-Unis\*)

<i>Services de conférence</i>	<i>Service des séances</i>	<i>Documentation à établir avant la session</i>	<i>Documentation à établir au cours de la session</i>	<i>Comptes rendus analytiques</i>	<i>Documentation à établir après la session</i>	<i>Services d'appui</i>	<i>Divers</i>	<i>Total</i>
Interprétation et service des séances	109 700							109 700
Traduction de la documentation		50 500	18 700		26 800			96 000
Services d'appui						6 100		6 100
Divers							13 800	13 800
<b>Total</b>	<b>109 700</b>	<b>50 500</b>	<b>18 700</b>		<b>26 800</b>	<b>6 100</b>	<b>13 800</b>	<b>225 600</b>

\* Au taux de USD 1 = CHF 0,984.

A. Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	225 600
B. Total des coûts autres que ceux des services de conférence	
<b>Total général (arrondi) A + B</b>	<b>225 600</b>

**Deuxième session de 2011 du Groupe d'experts gouvernementaux des Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques**

Genève, 28 mars-1<sup>er</sup> avril 2011

(Montants en dollars des États-Unis\*)

<i>Services de conférence</i>	<i>Service des séances</i>	<i>Documentation à établir avant la session</i>	<i>Documentation à établir au cours de la session</i>	<i>Comptes rendus analytiques</i>	<i>Documentation à établir après la session</i>	<i>Services d'appui</i>	<i>Divers</i>	<i>Total</i>
Interprétation et service des séances	109 700							109 700
Traduction de la documentation		50 500	18 700		26 800			96 000
Services d'appui						6 100		6 100
Divers							13 800	13 800
<b>Total</b>	<b>109 700</b>	<b>50 500</b>	<b>18 700</b>		<b>26 800</b>	<b>6 100</b>	<b>13 800</b>	<b>225 600</b>

\* Au taux de USD 1 = CHF 0,984.

A. Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	225 600
B. Total des coûts autres que ceux des services de conférence	
<b>Total général (arrondi) A + B</b>	<b>225 600</b>

**Troisième session de 2011 du Groupe d'experts gouvernementaux des Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques**  
Genève, 22-26 août 2011  
(Montants en dollars des États-Unis\*)

<i>Services de conférence</i>	<i>Service des séances</i>	<i>Documentation à établir avant la session</i>	<i>Documentation à établir au cours de la session</i>	<i>Comptes rendus analytiques</i>	<i>Documentation à établir après la session</i>	<i>Services d'appui</i>	<i>Divers</i>	<i>Total</i>
Interprétation et service des séances	109 700							109 700
Traduction de la documentation		50 500	18 700		26 800			96 000
Services d'appui						6 100		6 100
Divers							13 800	13 800
<b>Total</b>	<b>109 700</b>	<b>50 500</b>	<b>18 700</b>		<b>26 800</b>	<b>6 100</b>	<b>13 800</b>	<b>225 600</b>

\* Au taux de USD 1 = CHF 0,984.

A. Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)	225 600
B. Total des coûts autres que ceux des services de conférence	
<b>Total général (arrondi) A + B</b>	<b><u>225 600</u></b>

## Annexe VI

## État de la Convention et des Protocoles y annexés

(Au 25 novembre 2010)

CCW	Article premier modifié	Protocole I	Protocole II	Protocole II modifié	Protocole III	Protocole IV	Protocole V
<b>États parties: 113</b>	<b>74</b>	<b>111</b>	<b>93</b>	<b>95</b>	<b>107</b>	<b>99</b>	<b>69</b>
Afrique du Sud		√	√	√	√	√	
Albanie	√	√	√	√	√	√	√
Allemagne	√	√	√	√	√	√	√
Antigua-et-Barbuda		√			√	√	
Arabie saoudite		√			√	√	√
Argentine	√	√	√	√	√	√	
Australie	√	√	√	√	√	√	√
Autriche	√	√	√	√	√	√	√
Bangladesh		√	√	√	√	√	
Bélarus	√	√	√	√	√	√	√
Belgique	√	√	√	√	√	√	√
Bénin		√			√		
Bolivie (État plurinational de)		√	√	√	√	√	
Bosnie-Herzégovine	√	√	√	√	√	√	√
Brésil		√	√	√	√	√	
Bulgarie	√	√	√	√	√	√	√
Burkina Faso	√	√	√	√	√	√	
Cambodge		√	√	√	√	√	
Cameroun				√		√	
Canada	√	√	√	√	√	√	√
Cap-Vert		√	√	√	√	√	
Chili	√	√		√	√	√	√
Chine	√	√	√	√	√	√	√
Chypre		√	√	√	√	√	√
Colombie	√	√	√	√	√	√	
Costa Rica	√	√	√	√	√	√	√
Croatie	√	√	√	√	√	√	√
Cuba	√	√	√		√		
Danemark	√	√	√	√	√	√	√
Djibouti		√	√		√		
El Salvador	√	√	√	√	√	√	√

CCW	Article premier modifié	Protocole I	Protocole II	Protocole II modifié	Protocole III	Protocole IV	Protocole V
Émirats arabes unis		√			√		√
Équateur	√	√	√	√	√	√	√
Espagne	√	√	√	√	√	√	√
Estonie	√	√		√	√	√	√
États-Unis d'Amérique	√	√	√	√	√	√	√
Ex-République yougoslave de Macédoine	√	√	√	√	√	√	√
Fédération de Russie	√	√	√	√	√	√	√
Finlande	√	√	√	√	√	√	√
France	√	√	√	√	√	√	√
Gabon		√		√	√	√	√
Géorgie	√	√	√	√	√	√	√
Grèce	√	√	√	√	√	√	
Guatemala	√	√	√	√	√	√	√
Guinée-Bissau	√	√	√	√	√	√	√
Honduras		√	√	√	√	√	√
Hongrie	√	√	√	√	√	√	√
Inde	√	√	√	√	√	√	√
Irlande	√	√	√	√	√	√	√
Islande	√	√	√	√	√	√	√
Israël		√	√	√		√	
Italie	√	√	√	√	√	√	√
Jamaïque	√	√		√	√	√	√
Japon	√	√	√	√	√	√	
Jordanie		√		√	√		
Kazakhstan		√			√	√	
Lesotho		√	√		√		
Lettonie	√	√	√	√	√	√	√
Libéria	√	√	√	√	√	√	√
Liechtenstein	√	√	√	√	√	√	√
Lituanie	√	√		√	√	√	√
Luxembourg	√	√	√	√	√	√	√
Madagascar		√	√	√	√	√	√
Maldives		√		√	√	√	
Mali		√	√	√	√	√	√
Malte	√	√	√	√	√	√	√
Maroc			√	√		√	
Maurice		√	√		√	√	

<i>CCW</i>	<i>Article premier modifié</i>	<i>Protocole I</i>	<i>Protocole II</i>	<i>Protocole II modifié</i>	<i>Protocole III</i>	<i>Protocole IV</i>	<i>Protocole V</i>
Mexique	√	√	√		√	√	
Monaco		√		√			
Mongolie		√	√		√	√	
Monténégro	√	√	√		√	√	
Nauru		√	√	√	√	√	
Nicaragua	√	√		√	√	√	√
Niger	√	√	√	√	√	√	
Norvège	√	√	√	√	√	√	√
Nouvelle-Zélande	√	√	√	√	√	√	√
Ouganda		√	√		√		
Ouzbékistan		√	√		√	√	
Pakistan		√	√	√	√	√	√
Panama	√	√	√	√	√	√	
Paraguay	√	√	√	√	√	√	√
Pays-Bas	√	√	√	√	√	√	√
Pérou	√	√		√	√	√	√
Philippines		√	√	√	√	√	
Pologne	√	√	√	√	√	√	
Portugal	√	√	√	√	√	√	√
Qatar		√			√	√	√
République de Corée	√	√		√			√
République de Moldova	√	√	√	√	√	√	√
République démocratique populaire lao		√	√		√		
République dominicaine	√	√	√	√	√	√	
République tchèque	√	√	√	√	√	√	√
Roumanie	√	√	√	√	√	√	√
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	√	√	√	√	√	√	
Saint-Siège	√	√	√	√	√	√	√
Sénégal				√	√		√
Serbie	√	√	√		√	√	
Seychelles		√	√	√	√	√	
Sierra Leone	√	√		√	√	√	√
Slovaquie	√	√	√	√	√	√	√
Slovénie	√	√	√	√	√	√	√
Sri Lanka	√	√	√	√	√	√	

<i>CCW</i>	<i>Article premier modifié</i>	<i>Protocole I</i>	<i>Protocole II</i>	<i>Protocole II modifié</i>	<i>Protocole III</i>	<i>Protocole IV</i>	<i>Protocole V</i>
Suède	√	√	√	√	√	√	√
Suisse	√	√	√	√	√	√	√
Tadjikistan		√	√	√	√	√	√
Togo		√	√		√		
Tunisie	√	√	√	√	√	√	√
Turkménistan		√	√	√			
Turquie	√	√		√		√	
Ukraine	√	√	√	√	√	√	√
Uruguay	√	√	√	√	√	√	√
Venezuela (République bolivarienne du)		√	√	√	√		

États signataires de la Convention: Afghanistan, Égypte, Nigéria, Soudan et Viet Nam.

## Annexe VII

### Liste des documents

<i>Cote</i>	<i>Intitulé</i>
CCW/MSP/2010/1	Ordre du jour provisoire – Présenté par le Président désigné
CCW/MSP/2010/2	Programme de travail provisoire – Soumis par le Président désigné
CCW/MSP/2010/3	Rapport sur le Programme de parrainage établi dans le cadre de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques – Présenté par le Coordonnateur du Comité directeur du Programme de parrainage
CCW/MSP/2010/4	Promotion de l'universalité de la Convention et des Protocoles y annexés – Document soumis par le secrétariat
CCW/MSP/2010/5	Rapport final
CCW/MSP/2010/WP.1	Proposition de mandat du Groupe d'experts gouvernementaux en 2011 – Document soumis par l'Allemagne
CCW/MSP/2010/CRP.1 [en anglais seulement]	Estimated costs of the three 2011 sessions of the Group of Governmental Experts of the High Contracting Parties to the Convention on prohibitions or restrictions on the use of certain conventional weapons which may be deemed to be excessively injurious or to have indiscriminate effects
CCW/MSP/2010/CRP.2 [en anglais seulement]	Estimated costs of the 2011 Fourth Review Conference of the High Contracting Parties to the Convention on prohibitions or restrictions on the use of certain conventional weapons which may be deemed to be excessively injurious or to have indiscriminate effects
CCW/MSP/2010/CRP.3 [en anglais seulement]	Draft Final Report
CCW/MSP/2010/INF.1 [en anglais, espagnol et français seulement]	Liste des participants
CCW/MSP/2010/MISC.1 [en anglais, espagnol et français seulement]	Liste provisoire des participants

Les documents susmentionnés peuvent être consultés dans toutes les langues officielles à partir du Système de diffusion électronique de l'ONU (<http://documents.un.org>), ainsi que sur le site Web officiel de la Convention, qui fait partie de celui de l'Office des Nations Unies à Genève (<http://www.unog.ch/ccw>).